

gazoduoq[®]

gazoduoq[®]

Rencontre de travail technique

Val d'Or

14 Janvier 2019

Compte rendu – Rencontre Val-d’Or

Information générale	
Date/Heure de début	14 janvier 2019, à 13h15
Emplacement/Adresse	Forestel - 1001, 3 ^e Avenue Est, Val-d’Or, J9P 0J7
Organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalité de Rivière-Héva - MRC de la Vallée-de-l’Or - Chambre de commerce de Rouyn-Noranda - Organisme bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ) - Action Boréale de l’Abitibi-Témiscamingue - REVE - Association chasse et pêche de Val-d’Or - Club motoneige de Val-d’Or - Club QUAD de Val-d’Or - Ville de Val-d’Or
Équipe Gazoduq	<ul style="list-style-type: none"> - Frédéric Lepage, Chef Relations avec les communautés - Cathy Baptista, Directrice de l’Environnement - Nicole Perrault, Conseillère relations communautaires (Abitibi) - Claude Veilleux, UDA - Guillaume Bérubé, TACT - Cédric Bourgeois, TES - Sandra Ataman, TES - Doris Blackburn, TES

Déroulement de la rencontre:

L’animateur amorce la rencontre, présente l’équipe et informe les participants du déroulement.

Chaque participant se présente et exprime ses attentes. Voici un résumé des attentes exprimées :

- *Veut continuer à s’informer du projet*
- *En attente de toute l’information avant d’exprimer ses attentes*
- *Veut en savoir plus sur les impacts sur le milieu traversé par le corridor, les impacts environnementaux de manière générale et le cycle de vie*
- *Suivi avec la première rencontre et un intérêt par les impacts économiques*
- *Intéressé par les impacts du projet sur l’environnement, sur la faune et sur les communautés autochtones*
- *Intéressé par l’environnement et la protection de la faune*
- *Gestion et protection de l’eau*
- *Impacts économiques et environnementaux du projet*



- *L'ensemble des enjeux soulignés*
- *Impacts sur le territoire*
- *En recherche d'information sur le projet*
- *Intéressé pas les impacts généraux du projet, particulièrement en lien avec les sentiers de motoneige*
- *Souligner l'importance du maintien d'un bon réseau de motoneige (3 500 kms de sentiers) et la diversité de la clientèle*
- *La préservation des sentiers*
- *En mode écoute*

L'animateur rappelle le déroulement de la rencontre :

- Identifier les zones d'exclusion potentielle du corridor à l'étude
- Discuter les différentes thématiques abordées dans l'étude d'impact sur l'environnement
- Valider le matériel des prochaines rencontres de la démarche de consultation

Un représentant présente le projet Gazoduq, suivi d'une période d'échanges.

Les participants se divisent ensuite en trois groupes pour les ateliers de la rencontre. Voici les principaux éléments ressortis :

Atelier sur le Projet :

- Aucune garantie quant au remplacement du charbon et du mazout par le gaz naturel. Aucune garantie d'une transition énergétique. Gazoduq n'a aucun contrôle sur ces éléments, alors que l'entreprise énonce le contraire.
- Gazoduq ne parle pas suffisamment des retombées économiques du projet, notamment du nombre d'emplois créés.
- L'approvisionnement en gaz naturel nous interpelle. Bien que la distribution n'est pas du ressort de Gazoduq, nous avons l'impression qu'il nous faudrait travailler bénévolement pour faire cheminer votre projet.
- Qu'arrive-t-il en cas de fuite et comment sera-t-elle détectée ? Les inspections ont lieu à quelle fréquence ? Qu'arrivera-t-il s'il y a une fuite loin en pleine forêt (par exemple au kilomètre 300) ? Combien de temps vous faudra-t-il pour s'y rendre ?
- Protection des eskers.
- Impact de la machinerie sur l'environnement durant la construction.
- Possibilité de signer un contrat social avec les citoyens, par exemple de mettre à l'écrit les intentions de Gazoduq. Lorsqu'il arrive un accident, le citoyen est toujours le dernier dédommagé.

Atelier Thématiques d'intérêt de l'étude d'impact environnemental :

- La protection des eskers.
- Travaux de construction en période de chasse.
- Les travaux devenant des opportunités pour les sentiers.
- Détection des fuites.
- Protection de l'environnement durant les travaux de construction.



- Impact des travaux de construction sur la capacité des animaux à se nourrir.
- La provenance des fonds de réparations dans les 5-10-15 prochaines années.

Atelier Corridor :

- Considérer les abris sommaires et les aires de villégiatures.
- Protection des eskers.
- S'éloigner de la faille de Cadillac.
- Considérer les plans de développement agricole régionaux.
- Considérer les AIPL (aire d'intensification de la production ligneuse).
- Considérer les grands plans d'eau.
- Considérer les pourvoiries.
- Éviter la zone des caribous et les espèces menacées et vulnérables.
- Fracturation des écosystèmes et la connectivité des habitats. Faire le tracé en fonction des écosystèmes.
- Protection des paysages touristiques.
- Protection de la villégiature et des hameaux villageois.
- Aucune perte nette des milieux humides et hydriques.
- Cohabitation avec et bonification des sentiers de motoneiges et de QUAD
- Reboisement près des sentiers.

Compte rendu :

Q : Nous avons deux communautés autochtones limitrophes. Ont-elles été contactées et invitées à ces consultations ?

L'animateur explique qu'il y a une démarche spécifique pour les Premières Nations.

Q : J'aimerais poursuivre sur cette question en expliquant que nous devons garder à l'esprit que lorsque nous parlons des autochtones, nous parlons d'un ensemble du territoire et non seulement d'une communauté. Ça ne concerne pas que les personnes habitant sur des réserves, mais tous ceux qui occupent le territoire.

Vous avez tout à fait raison.

Q : Quelle est la dimension de l'emprise ?

L'emprise aura 30 mètres de largeur.

Q : Nous ne pouvons rien construire sur l'emprise ?

C'est exact, mais l'agriculture peut se poursuivre.

Q : Est-ce que l'emprise aura un zonage particulier ?

Nous allons obtenir une servitude.

À ma connaissance, une emprise ne demande pas un changement de zonage.

Q : Hydro-Québec pourrait utiliser votre emprise ?



Ce serait possible, mais ça implique certains défis technologiques.

Q : Est-ce qu'il pourrait y avoir du transport de pétrole dans la même conduite ?

Nous ne pouvons pas mettre de pétrole dans la conduite. Tout autre projet nécessite une autre étude d'impact sur l'environnement et une autre étude de faisabilité technique.

L'animateur demande à s'il a une préoccupation particulière concernant le zonage

Commentaire : l'emprise enlève une partie de la forêt productive. Le gouvernement ne doit pas considérer l'emprise dans son calcul de la possibilité forestière, car cette partie ne sera plus une zone productive.

Nous le prenons en note. Nous avons une rencontre avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et c'est un sujet que nous aborderons.

Q : Une fois la construction terminée, l'emprise devient-elle un chemin praticable ?

Dans certains cas, les chemins pourront être maintenus, mais ce ne sera pas automatique. Cette question pourra faire l'objet de discussions.

C'est important pour nous d'obtenir l'information à ce sujet le plus rapidement possible. S'il y a des endroits sensibles à conserver, il faut nous en informer.

Q : Est-ce qu'il y aura des limitations pour les chemins forestiers et une fois la conduite enfouie, quelles sont les restrictions ?

Il sera possible de traverser l'emprise. Cependant, ceci n'est pas automatique pour les chemins forestiers parce que la construction se fera de façon différente.

Q : En ce qui concerne les compagnies forestières, ce sera important qu'elles connaissent rapidement le tracé ?

Par rapport à ce point, Gazoduq considère trois éléments. Premièrement, le chemin existe et nous implantons le gazoduc comme prévu. Deuxièmement, l'entreprise essaie de prévoir les projets à venir, notamment avec les compagnies forestières. Troisièmement, aucun projet n'est prévu et dans ce cas, Gazoduq peut travailler avec les compagnies forestières pour construire des infrastructures.

Q : Est-ce que l'exploration minière sera prise en compte et comment le sera-t-elle ?

Il y a plusieurs claims en Abitibi-Témiscamingue. Nous avons une liste préliminaire et lorsque le tracé sera établi, nous devons contacter toutes les compagnies minières pour connaître leurs intentions.

Q : Pour ce qui est du Club de motoneige, nous voulons un réseau de sentiers permanents. Nous ne voulons pas changer continuellement le tracé de nos sentiers. Est-il possible de s'entendre à ce sujet ?

Nous ne serons pas propriétaires du terrain et le corridor est majoritairement situé sur des terres publiques. Tout ce que nous allons construire devra être autorisé par les autorités.

Q : Avez-vous prévu que les organismes interviennent ailleurs dans la démarche de consultation ?



Notre démarche de consultation est conçue en cinq phases.

Q : Avez-vous prévu des ressources humaines et monétaires pour accompagner les organismes qui devront travailler sur vos demandes? Par exemple, vous parlez de la SESAT qui est reconnue mondialement à qui vous demandez des informations. Comment allez-vous soutenir ces organismes et municipalités pour qu'ils vous aident?

Malheureusement je n'ai pas la réponse à votre question, mais nous en prenons note. Si vous avez des besoins spécifiques, nous vous demandons de nous les partager.

Q : Nous voulons être capables de répondre aux questions des citoyens, nous voulons être proactifs.

Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins et nous pourrions travailler ensemble pour trouver des solutions.

Si vous avez des questions de la part de citoyens, nous vous invitons à les rediriger vers nous, c'est notre travail d'y répondre.

Q : J'ai été un peu étonné que les consultations commencent avant la période des fêtes, je me demandais pourquoi.

Nous avons déposé l'avis de projet le 20 novembre. Le ministère de l'Environnement a 15 jours pour répondre. Nous avons seulement deux dates pour la publication dans les. Nous avons choisi le 19 décembre pour laisser la plus longue période possible après les fêtes et pour laisser le temps aux gens de répondre. C'est la procédure du ministère. Parallèlement à cette consultation, nous savions que nous serions présents dans la région avec des rencontres de travail et les rencontres publiques pour entendre les gens.

Un représentant ajoute qu'il a personnellement demandé au ministère de prolonger la période.

L'animateur explique qu'il s'agit d'un délai règlementaire qui découle de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement.

Commentaire : le gouvernement a mis en place un bon outil pour obtenir davantage d'information de vous, qui est accessible aux groupes environnementaux et aux citoyens. Je suis content de constater une ouverture de votre côté.

Il s'agit d'une nouvelle démarche. Nous pouvons imaginer qu'ils n'ont peut-être pas étudié le mécanisme à savoir qu'est-ce qui arrive si une entreprise dépose un avis de projet le 20 novembre.

Q : Il y a un projet, mais il est scindé en deux. Quels sont les avantages pour vous d'avoir deux consultations ?

Du côté du promoteur, il n'y en a pas. C'est plus long, c'est plus complexe. Du côté de l'environnement, je trouve ça très bien parce que vous êtes loin du projet d'usine et si nous faisons juste un projet, toutes les questions concerneraient le projet d'usine, le béluga, etc. En deux parties, vous aurez plus de temps pour poser des questions concernant le gazoduc.

Q : Je comprends, mais je ne partage pas votre opinion. Si par miracle l'usine n'est pas acceptée, mais que la construction du gazoduc est commencée, que va-t-il se passer?



L'usine sera plus longue à construire que le gazoduc, c'est l'inverse du problème que vous évoquez qui risque de se produire.

Q : Est-ce que les sentiers de motoneiges à l'intérieur du tracé sont compatibles avec votre projet?

Ce sera des ententes à obtenir avec des propriétaires de terres privées ou des servitudes pour les terres publiques. La cohabitation est possible.

Q : Un ou deux BAPE, vous dites que c'est un risque pour les investisseurs. J'imagine que les investisseurs se sont parlé, il doit y avoir des ententes et j'imagine qu'elles ne sont pas disponibles ?

Jusqu'à maintenant, les investisseurs sont les mêmes. Ils assument le double risque. Gazoduq recherche d'autres investisseurs.

GNL a mandaté une firme spécialisée qui prépare une étude de cycle de vie et le gazoduc en fera partie. Tous les effets cumulatifs feront partie de l'analyse de cycle de vie.

Q : L'une des préoccupations économiques est que l'approvisionnement en gaz naturel dans la région est saturé. Est-ce que la question a été murie depuis notre dernière rencontre ?

Énergir détient le monopole de la distribution du gaz naturel, tel que régi par la Régie de l'énergie. Cependant, le gazoduc est à accès ouvert et a la capacité de transporter du gaz supplémentaire. Donc, la distribution du gaz découlerait d'Énergir.

Dans ce cas-ci, la conduite est payée par Gazoduq et les accès pour la distribution pourraient être payés par Énergir.

Commentaires : Au début des rencontres, Gazoduq devrait immédiatement clarifier la question de la pollution et de la contamination.

Préoccupations ressorties :

Sujets et préoccupations qui représentent le mieux la communication dans son ensemble	Territoire - Accès au territoire	Territoire - Compensations	Gouvernement - Gouvernement provincial
	Chaîne de valeur - Distribution locale de GN	Environnement - Fuites fugitives	Environnement - Surveillance et suivi
	Environnement - Surveillance et suivi	Environnement - Eau	Environnement - Nappe phréatique
	Acceptabilité sociale - Environnement	Environnement - Nuisances de construction	Projet - Infrastructures du projet
	Économique	Acceptabilités sociale	Chaîne de valeur
	Environnement	Gestion des risques	Territoire
	Territoire - Accords	Acceptabilité sociale - Investissement dans la communauté	Acceptabilité sociale - Économique
	Acceptabilité sociale - Énergies de transition	Acceptabilité sociale - Corridor	Économique - Retombées économiques
Autres	<p>Maintien des sentiers (motoneige et Quad); Perte de productivité forestière; Mécanisme de soutien aux organismes et municipalités partageant leurs informations à Gazoduq; Fragmentation de la consultation entre GNL QC et Gazoduq; Aucune garantie de substitution du charbon et du mazout en Asie; Protection des eskers; Cohabitation avec les activités de chasse; Fracturation des écosystèmes; Utilisation d'abris sommaires et villégiature; Considérer les plans de développement agricole et les AIPL (Aire d'intensification de la production ligneuse)</p>		

Heure de fin de rencontre

16h15